

# MASTER 2

## DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### OBJECTIFS

L'objectif du **Master 2 Droit des collectivités territoriales** de l'IED est de former les étudiants aux métiers de droit public, et notamment à ceux qui ont un lien avec l'administration locale. Cette formation répond à une forte demande de la pratique et offre de nombreux débouchés. Les enseignements dispensés dans le Master 2 couvrent un champ très large : droit des collectivités territoriales, droit de la fonction publique territoriale, droit des biens publics, droit des interventions économiques, droit de la commande publique, droit des nouvelles technologies. Ces enseignements permettent aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans ces matières et de les mettre en œuvre d'un point de vue pratique. La plupart des enseignants sont en effet des professionnels issus du milieu local.

### PROFIL REQUIS

Les étudiants doivent remplir les conditions de diplôme exigées pour le master 2 et être titulaires d'un master 1 de droit ou d'un diplôme admis par la Commission d'équivalence de l'université.

### PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Les diplômés du Master 2 sont susceptibles d'être recrutés dans des structures très différentes :

- en tant que juristes au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (service juridique, DRH, service marchés, service urbanisme, service financier).

- ou en tant qu'agents au sein de services des collectivités spécialisés dans certaines politiques publiques locales (action et politique sociales, politique de développement économique).

Les étudiants peuvent être recrutés au sein des collectivités territoriales en tant qu'agents contractuels ou en tant que fonctionnaires. Le Master prépare, en effet, aux concours administratifs de la fonction publique territoriale (attaché et administrateur territorial) grâce notamment à un séminaire consacré à la méthodologie des concours.

- en tant que juristes au sein d'entreprises ou de cabinets de conseils auprès des collectivités territoriales ou plus généralement auprès des collectivités publiques ;
- au sein de cabinets d'avocat qui travaillent avec les collectivités locales et plus généralement avec les collectivités publiques.

### CANDIDATURE

Date et dépôt des candidatures :  
Du 25 février 2025 au 24 mars 2025  
<https://www.ecandidat.univ-paris1.fr/>

*Attention : ces plaquettes ne sont pas contractuelles. Des modifications peuvent encore intervenir avant le début de la formation.*

### RESPONSABLE DE LA FORMATION À DISTANCE

**Laetitia Janicot** Professeur des Universités

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - IED-EDS  
Centre Port-Royal René Cassin  
17 rue Saint-Hippolyte – 75013 PARIS

[scol-m2public.ied@univ-paris1.fr](mailto:scol-m2public.ied@univ-paris1.fr)

Tel : +33(0)1 87 02 50 81

## LE PROGRAMME

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume horaire		Info RCC	
	CM*	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>				
Unités d'enseignement 1 : Enseignements juridiques fondamentaux			6	15
Droit de l'intercommunalité	12,5	○	2	5
Droit des collectivités territoriales	12,5	○	2	5
Finances locales	12,5	○	2	5
Unités d'enseignement 2 : Séminaires (4 au choix parmi 5 proposés)			4	12
Contentieux électoraux et déontologie des affaires publiques	10	○	1	3
Droit de la commande publique	10	○	1	3
Droit de la fonction publique territoriale	10	○	1	3
Droit des biens des collectivités territoriales	10	○	1	3
Nouvelles technologies de l'information et de la communication des collectivités	10	○	1	3
Unités d'enseignement 3 : Séminaire méthodologique			3	1
Méthodologie des concours administratifs	10	○	3	1
<b>Total</b>	<b>97,5</b>	<b>○</b>		<b>28</b>

\*Les cours fondamentaux des UE1 et 2 des semestres 3 et 4 donnent lieu à un enregistrement audio et à 3 regroupements interactifs d'1 h 30 obligatoires (assurés en présentiels et par zoom). Ils sont sanctionnés par un examen terminal en présentiel, à la fin du semestre 3 et du semestre 4. Les séminaires mentionnés dans les UE3 et 4 des semestres 3 et 4 (sauf mémoire et rapport de stage) donnent lieu à 10 heures de séminaire interactif obligatoires (par zoom). Ils sont sanctionnés par un contrôle continu.)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume horaire		Info RCC	
	CM*	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 2</b>				
Unités d'enseignement 1 : Enseignements juridiques fondamentaux			6	15
Action et politiques sociales des collectivités	12,5	0	2	5
Droit du contentieux des collectivités territoriales	12,5	0	2	4
Droit de l'action économique locale	12,5	0	2	5
Unités d'enseignement 2 : Séminaires (4 au choix parmi 5 proposés)			4	12
Administration territoriale de l'Etat	10	0	2	4
Action extérieure des collectivités territoriales	10	0	2	4
Contrôle financier des collectivités	10	0	1	3
Libertés et sécurité publiques locales	10	0	1	2
Urbanisme, Aménagement et Développement durable des territoires	10	0	1	2
Unités d'enseignement 3 : Séminaire méthodologique			3	1
Méthologie des concours administratifs	10	0	3	1
Unités d'enseignement 4 : Mémoire ou rapport de stage			3	4
Rapport de stage ou mémoire de recherche	5	0	3	4
<b>Total</b>	<b>102,5</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>32</b>
<b>Total annuel</b>	<b>200</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
	<b>200</b>			

\*Les cours fondamentaux des UE1 et 2 des semestres 3 et 4 donnent lieu à un enregistrement audio et à 3 regroupements interactifs d'1 h 30 obligatoires (assurés en présentiels et par zoom). Ils sont sanctionnés par un examen terminal en présentiel, à la fin du semestre 3 et du semestre 4. Les séminaires mentionnés dans les UE3 et 4 des semestres 3 et 4 (sauf mémoire et rapport de stage) donnent lieu à 10 heures de séminaire interactif obligatoires (par zoom). Ils sont sanctionnés par un contrôle continu.)